



Offre pour entreprises du 01/01/2018

Assistance et dépannage : 2700.- par année

Intervention sous 12 heures maximum (3 heures en cas d'urgence).

Assistance téléphonique 6 / 7 j de 07h00 à 21h00. (Numéro d'urgence pour les vacances, week-ends et jours fériés)
2 heures mensuelles d'intervention incluse (à domicile, en atelier ou à distance).

2 déplacements mensuels inclus à l'intérieur de notre zone.

Exemple de nos secteurs d'intervention :

Conseils et prévention pour la sécurité informatique.

Maintenance préventive.

Dépannage et maintenance informatique sur site ou atelier (*prise en charge urgente de votre matériel*).

Dépannage et maintenance informatique à distance.

Reconfiguration de votre nouveau matériel informatique.

Réajustement des options avancées sur les caméras.

Reconfiguration du poste de travail ou natel et réinstallations des programmes nécessaires (*si panne ou si remplacement de votre matériel informatique*).

Réajustement des paramètres des centrales d'alarmes.

Maintenance et remplacement des batteries sur capteurs et détecteurs de mouvement sans fil.

Avec l'offre d'assistance, lorsque les heures incluses sont épuisées, vous bénéficiez de notre tarif préférentiel de 50.- de l'heure (sans l'offre d'assistance, nos tarifs sont 70.-).

Pour les déplacements hors zones gratuites, nous facturons une indemnité kilométrique de 0,80.-, sans l'offre 1.-.

Si votre parc informatique n'a pas plus de 4 périphériques réseau, vous pouvez prétendre à l'offre « pour particuliers »

Hors matériel de remplacement en cas de panne.

Les heures « non consommées » ne sont ni cumulables, ni rétroactives.

La première heure entamée est due, puis facturation par tranche de 30 minutes.

L'offre prend effet dès réception de votre paiement. Pas de reconduction automatique.

Merci de nous retourner l'offre signée

Nom : Prénom : Adresse :

Code postal : Ville :

Date : Signature :